Les approvisionnements d'énergie

Il importe de reconnaître que cela pose la question de souveraineté, ce que le chef de l'opposition n'a pas fait. Deux États souverains, le Venezuela et le Canada, ont exprimé leur intention de traiter ensemble. Nous sommes disposés à assurer des débouchés pour leur pétrole, et eux sont disposés à nous garantir ce pétrole. Lorsqu'une société internationale comme Exxon intervient, elle empiète sur les droits souverains du Venezuela et du Canada, en l'occurrence. Il était important que cela soit dit.

J'ai dit au début de mes propos que je pense avoir bien exposé au comité la raison pour laquelle cet amendement-là n'était pas nécessaire. Nous avons, je le répète, des pouvoirs en matière d'importation, mais il n'est pas nécessaire d'exprimer cette attente qui figure en germe dans l'amendement, que du jour au lendemain, Petro-Canada prendra en charge la totalité de l'importation. Il faudrait pour cela qu'elle organise l'ensemble des transports, qu'elle définisse toutes les qualités et toutes les quantités, se mette en relation avec tous les fournisseurs, apprenne à connaître toute l'industrie canadienne du raffinage, et il n'est pas dit que cela pourrait se faire du jour au lendemain car certains raffineurs peuvent désirer garder ces renseignements par-devers eux, pour d'excellentes raisons.

D'autres, par ailleurs, car il faut regarder les choses en face, ne détesteraient peut-être pas mettre Petro-Canada dans l'impossibilité de s'acquitter de sa tâche, qui pourrait devenir fort complexe si nous en faisions l'unique importateur. En d'autres termes, discréditer Petro-Canada au moment surtout où sa compétence technique et ses réalisations se manifestent une semaine après l'autre. Petro-Canada a prouvé qu'elle peut se doter de cadres supérieurs de qualité, qu'elle voit grand et qu'elle voit loin, et qu'elle sait faire passer l'intérêt du pays avant tout. Elle a montré qu'elle n'est pas dans la situation d'avoir à s'occuper de ce que peuvent penser des sociétés mères étrangères qui font passer leurs intérêts avant ceux du pays.

• (1640)

On laisse entendre parfois comme l'a fait, je crois, le chef de l'opposition (M. Clark), qu'un nombre accru de sociétés canadiennes—il veut dire, je présume, un nombre accru de sociétés sur lesquelles des Canadiens auraient mainmise, bien qu'il ne l'ait pas dit, car la société Imperial Oil elle-même est une société canadienne...

- M. Baker (Grenville-Carleton): Oui, il l'a dit.
- M. Gillespie: Je cite les remarques qu'il faisait dimanche, mais il n'en a pas parlé.
 - M. Baker (Grenville-Carleton): Vous ne savez pas lire.
- M. Gillespie: Même si la part d'intérêt canadien dans l'industrie était modifiée, et la chose ne se produira certes pas dans un avenir immédiat, on peut souhaiter cependant que ce soit plus tôt que tard, mais il ne s'ensuit pas forcément qu'en prenant leurs décisions, ces compagnies veilleront à mettre en œuvre des projets audacieux, spéculatifs dans des endroits

reculés pour le plus grand bien du Canada. Je veux parler du Grand Nord, mais je suis persuadé que les députés se rendent compte que nous ne réaliserons pas immédiatement des profits dans le Grand Nord. Nous savons que les dirigeants de Panarctic, ceux du secteur privé et des compagnies canadiennes ont

- M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, ne peut-il pas s'en tenir à la question à l'étude?
- M. Gillespie: Je m'en tiens à la question de l'avenir de Petro-Canada et de l'incidence qu'aurait l'amendement à cet égard. Il s'agit là d'une importante question. Je crois comprendre que le député voudrait, comme le préconise son chef, démanteler Petro-Canada ou, pour citer ses paroles . . .
- M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'opinion que je partage avec beaucoup de Canadiens, c'est que nous avons actuellement le ministre le plus incompétent que nous n'ayons jamais eu à la tête de ce ministère important.
- M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le député se distingue parfois à la Chambre comme un excellent parlementaire, mais quand il est sur la défensive il s'abaisse jusqu'à se livrer à des attaques personnelles. Il semble croire qu'il pourra de cette manière réussir à brouiller le débat et à détourner l'attention publique. C'est à lui-même qu'il fait le plus grand tort en agissant ainsi. Le député et certains de ses collègues devraient y réfléchir.
- M. Baker (Grenville-Carleton): Comment le débat a-t-il pu atteindre un tel raffinement? Et si nous revenions à l'amendement?
- M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, le leader amoindri du parti conservateur . . .
- M. Baker (Grenville-Carleton): Vous retardez l'adoption du bill.
- M. Gillespie: J'ai remarqué que le député était fort mal à l'aise...
- L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'invite le ministre à revenir à l'article en ce moment à l'étude.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Merci de votre intervention, monsieur l'Orateur. Je constate, à l'instar de tous ceux qui siègent à la Chambre que, lorsque nous abordons les questions fondamentales concernant Petro-Canada, les députés de l'opposition officielle sont au supplice et très mal à l'aise. S'ils interviennent, c'est pour se débarrasser de ce sentiment d'angoisse. Nous en avons eu une autre preuve il y a un instant quand j'ai accusé le leader de l'opposition à la Chambre de partager l'opinion du chef de l'opposition officielle. Je comprends son embarras parce que ce dernier a dit hier qu'il retirerait à Petro-Canada son rôle d'instrument du gouvernement.

[M. Gillespie.]